



HAL
open science

Les ongulés sauvages en région méditerranéenne

Christine Saint-Andrieux, Aurélie Barboiron

► **To cite this version:**

Christine Saint-Andrieux, Aurélie Barboiron. Les ongulés sauvages en région méditerranéenne. Forêt Méditerranéenne, 2018, XXXIX (2), pp.87-94. <hal-05245058>

HAL Id: hal-05245058

<https://ofb.hal.science/hal-05245058v1>

Submitted on 8 Sep 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les ongulés sauvages en région méditerranéenne

par Christine SAINT-ANDRIEUX et Aurélie BARBOIRON

***A la fin des années 70,
la mise en place du plan de chasse
associée à des mesures de gestion
efficaces et des réintroductions
d'animaux, ont permis
la progression spectaculaire
de certaines espèces d'ongulés
sauvages en France.
Qu'en est-il aujourd'hui ?
Les auteures font le point
sur les dynamiques
des principales espèces d'ongulés
dans l'espace méditerranéen.***

Introduction

Alors que dans les années 50 les grands ongulés sauvages avaient quasiment disparu de la plupart de nos régions françaises, la mise en place du plan de chasse à la fin des années 70, associée à des réintroductions d'animaux et à la mise en place de mesures de gestion ont permis la progression spectaculaire des trois principales espèces d'ongulés sauvages : le cerf élaphe, le chevreuil et le sanglier.

D'autres ongulés se partagent aussi l'espace méditerranéen, à savoir les espèces de montagne (le chamois, l'isard et le bouquetin des Alpes), le mouflon méditerranéen, et des espèces le plus souvent échappées d'enclos mais qui ont créé des populations à l'état libre comme le daim et le cerf sika.

Les données présentées ici sont issues des enquêtes du réseau « Ongulés sauvages ONCFS-FNC-FDC » autrefois dénommé « Réseau cervidés-sanglier ». Ce réseau fonctionne en partenariat entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et les Fédérations nationale, régionales et départementales des chasseurs (FNC, FRC, FDC).

Photo 1 (ci-contre) :
Cerf élaphe.
© François Sabathé.

Evolution de chaque espèce en région méditerranéenne

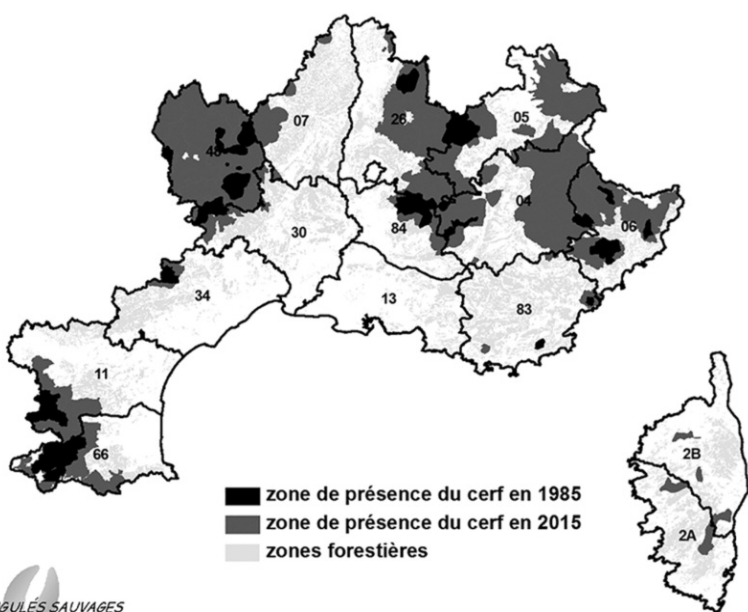
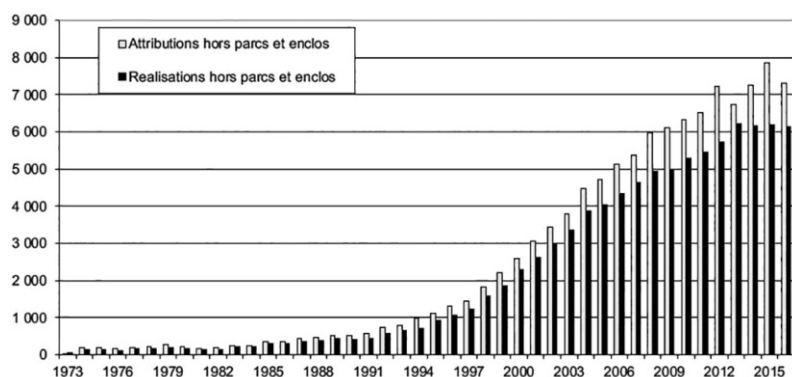
Le cerf élaphe

Les tableaux de chasse du cerf élaphe (*Cervus elaphus*) ont eu une nette progression à partir des années 90 (Cf. Fig. 1). Ils ont été multipliés par 4,9 sur les 20 dernières années, mais un ralentissement est marqué sur les dix dernières années avec une multiplication du tableau de chasse par 1,3. Actuellement les chasseurs prélèvent plus de 6 000 cerfs sur les 12 départements de cette région où l'espèce est présente et chassée (il est absent des Bouches-du-Rhône et des deux départements de Corse). C'est en montagne qu'il s'est le plus développé : sur la saison de chasse 2016-2017 il a été prélevé plus de 1400 cerfs dans les Pyrénées-Orientales et près de 1000 dans les Alpes-Maritimes (SAINT-ANDRIEUX et BARBOIRON, 2017).



Fig. 1 (ci-dessus) :
Tableaux de chasse de 1973 à 2016 en région méditerranéenne pour le cerf élaphe.

Fig. 2 (en bas) :
Evolution de l'aire de présence du cerf élaphe entre 1985 et 2015 en région méditerranéenne.



En 1985 le cerf élaphe occupait 3 665 km² sur 12 départements, il en occupe 23 500 en 2015 (Cf. Fig. 2). Son aire de répartition a été multipliée par 6,4 en trente ans, mais seulement par 1,8 pour les quinze dernières années. Le cerf occupait 7 % des forêts en 1985, et 40 % en 2015.

Le cerf de Corse (sous-espèce *corsicanus*), disparu de Corse à la fin des années 60, a été réintroduit en Corse depuis 1988 à partir des noyaux sardes. Il se développe sur cinq microrégions. En 2015 la population était estimée à environ 1 400 individus sur 530 km². Il est actuellement protégé par différents textes (SAINT-ANDRIEUX *et al.*, 2017).

Le chevreuil

La progression du chevreuil (*Capreolus capreolus*) a été spectaculaire en région méditerranéenne (sauf en Corse où l'espèce est absente), par colonisation naturelle à partir des départements limitrophes et par de nombreux lâchers réalisés entre 1980 et 1990. Les tableaux de chasse ont été multipliés par 20 en trente ans. Cependant le phénomène s'est considérablement ralenti ces dix dernières années et un plateau de 35 000 animaux prélevés semble être atteint (Cf. Fig. 3) avec une augmentation des tableaux de chasse de seulement 1,1 sur les dix dernières années. Le réchauffement climatique ne favorisera sans doute pas cette espèce dans les prochaines années puisqu'il a été montré l'incapacité du chevreuil à adapter son cycle de reproduction aux conditions environnementales et en particulier à l'avancée du printemps (KLEIN *et al.*, 2014).

Le sanglier

Le sanglier (*Sus scrofa*) est l'ongulé sauvage le plus répandu en région méditerranéenne. Il a été prélevé près de 240 000 animaux sur la saison de chasse 2016-2017 (Cf. Fig. 4) soit plus du tiers des tableaux de chasse nationaux sur seulement 15 départements (Corse incluse). Dans le Gard il a été prélevé plus de 32 000 sangliers sur la dernière saison de chasse, et dans le Var près de 30 000 animaux. En France il a été tué plus de 15 000 sangliers dans dix départements, et sept de ces départements sont en région méditerranéenne. Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha de superficie du département ont été observées dans le Gard (5,5), le Var (4,8), l'Ardèche (4,1), la Haute-Corse (4) et l'Hérault (3,4) (SAINT-ANDRIEUX et BARBOIRON, 2017).

Si l'on ne tient pas compte de l'Aude, (département pour lequel nous n'avons pas eu de données communales pour la dernière enquête), la proportion de superficie sur laquelle il a été prélevé moins de 2 sangliers aux 100 ha de superficie communale est de 62 %. Il a été prélevé de 2 à 5 sangliers aux 100 ha sur 25 % du territoire méditerranéen, de 5 à 10 sangliers aux 100 ha sur 11 % du territoire, et de 10 à 37 sangliers aux 100 ha sur 2 % de superficie de cette région (Cf. Fig. 5).

L'explosion démographique de cette espèce constatée à partir des années 90 s'explique par les nombreux lâchers réalisés ainsi que par les mesures de gestion préconisées permettant de préserver les laies adultes reproductrices. La fermeture des milieux méditerranéens, la production de glands de chêne vert et de chêne kermès devenues plus régulières et plus abondantes avec le vieillissement des taillis sont autant de facteurs qui contribuent également à la prolifération de l'espèce.

Afin de mieux comprendre et anticiper le rôle des glandées principalement mais aussi des fainées ou des productions de châtaignes, sur l'intensité de la reproduction des laies, un observatoire sur le lien entre la reproduc-

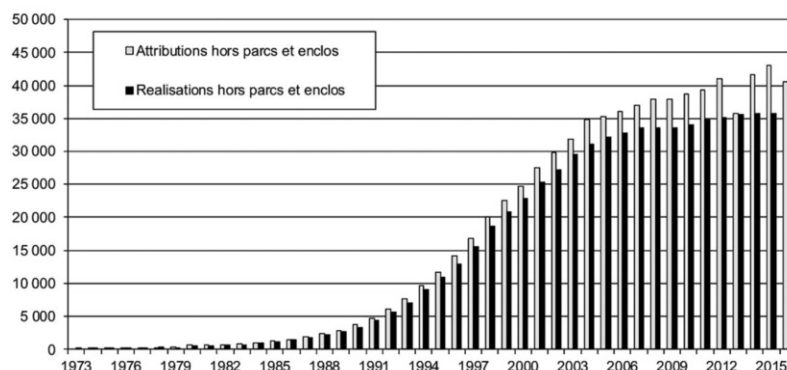


Fig. 3 (ci-dessus) : Tableaux de chasse de 1973 à 2016 en région méditerranéenne pour le chevreuil.

Fig. 4 (ci-dessous) : Tableaux de chasse de 1973 à 2016 en région méditerranéenne pour le sanglier.

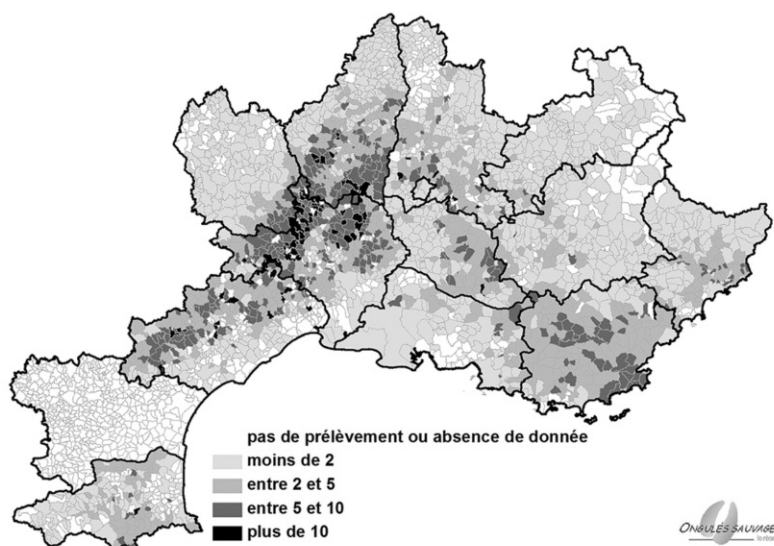
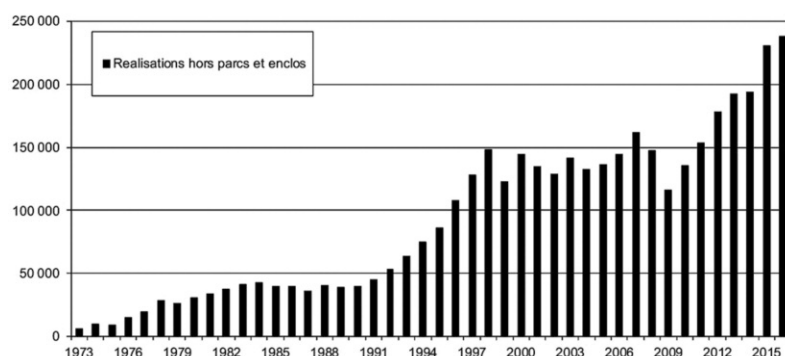


Fig. 5 (ci-contre) : Densités de prélèvements de sangliers par commune pour la saison de chasse 2013-2014 en région méditerranéenne.

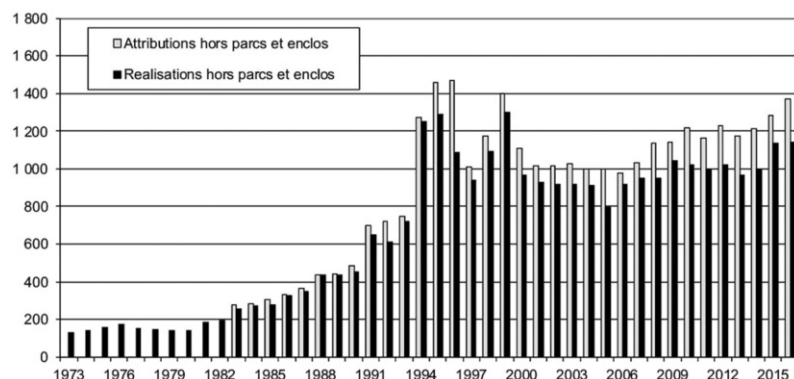
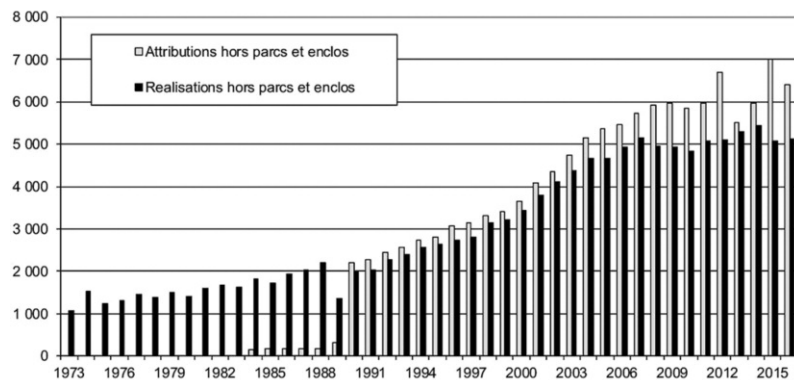


Fig. 6 (en haut) : Tableaux de chasse de 1973 à 2016 en région méditerranéenne pour le chamois.

Fig. 7 (ci-dessus) : Tableaux de chasse de 1973 à 2016 en région méditerranéenne pour l'isard.

tion du sanglier et les fructifications forestières a été mis en place en France, piloté par l'ONCFS, et en partenariat avec les territoires de chasse, les FDC, l'ONF (Office national des forêts), etc. Les départements du Var, de la Drôme, de l'Ardèche, et de l'Aude ont rejoint ce dispositif. S'il s'avère pertinent, cet outil pourrait à l'avenir permettre de mieux gérer les populations de sanglier.

Chamois et isard

Ces deux ongulés de montagne progressent peu ces vingt dernières années. Les tableaux de chasse avoisinent annuellement 5 000 chamois (*Rupicapra rupicapra*) (Cf. Fig. 6) et 1 000 isards (*Rupicapra pyrenaica*) (Cf. Fig. 7).

Le chamois est chassé sur 6 départements méditerranéens, avec plus de 1 000 animaux par départements pour les trois départements alpins : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes (SAINT-ANDRIEUX et BARBOIRON, 2017). Depuis 2005 l'extension de l'espèce dans l'ensemble du massif alpin marque un ralentissement, les territoires nouvellement occupés se situant principalement dans les préalpes méridionales (Vaucluse et Haute-Provence).

Seuls deux départements sont concernés par les plans de chasse à l'isard : l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Les prélèvements stagnent depuis ces vingt dernières années (Cf. Fig. 7) principalement du fait de la pesti-virose qui impacte la reproduction et augmente la mortalité dans les populations.

Le mouflon méditerranéen et le mouflon corse

Il a été recensé en 2016 sur les 13 départements continentaux concernés, 50 populations de mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon* x *Ovis* sp.) et 2 populations de mouflon corse (*Ovis gmelini musimon* var. *corsicana*) réparties chacune sur les deux départements corses (Cf. Fig. 8). Il était différencié auparavant des populations de mouflon corse en France continentale, mais actuellement il n'est plus certain que ces populations soient effectivement encore pures.

Dans les années 70, 80 % des tableaux de chasse mouflon étaient réalisés en région méditerranéenne, car l'espèce se situait principalement dans cette région du fait de la présence d'habitats plus conformes aux préférences écologiques de l'espèce. Actuellement moins de 50% des réalisations sont faites dans cette région. En effet, l'espèce s'est développée dans des départements du nord et du centre de la France alors que dans le même temps elle subit une lourde pression par le loup dans les départements du sud. Cf. Fig. 9.



Photo 2 (ci-contre) : Mouflons © P. Matzke.



Photo 2 : Cerf sika © J.L. Hamann.

Le daim et le cerf sika

Il est enregistré 14 populations de daim (*Dama dama*) sur 8 départements et une de cerf sika (*Cervus nippon*) à cheval sur quatre départements (Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Var et Bouches-du-Rhône) (Cf. Fig. 10). La plupart de ces populations proviennent d'animaux échappés de captivité. Il est prélevé chaque année une cinquantaine de daims en moyenne et quelques individus de cerfs sika. Ce dernier, issu d'Asie, peut s'hybrider avec le cerf élaphe et produire des individus fertiles. Le développement de cette espèce est donc à proscrire à cause du risque de pollution génétique du cerf élaphe (SAINT-ANDRIEUX *et al.* 2014), d'autant que l'aire de répartition du cerf élaphe se rapproche très nettement de ce noyau féral de cerf sika.

Le bouquetin des Alpes

Dix neuf populations distinctes de cette espèce (*ibex ibex*) protégée sont réparties dans les trois départements alpins de cette région (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes) ainsi que dans la Drôme. L'espèce progresse peu et a colonisé doucement des nouveaux territoires après 2005 dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes.

Ci-contre de haut en bas :
Fig. 8 :

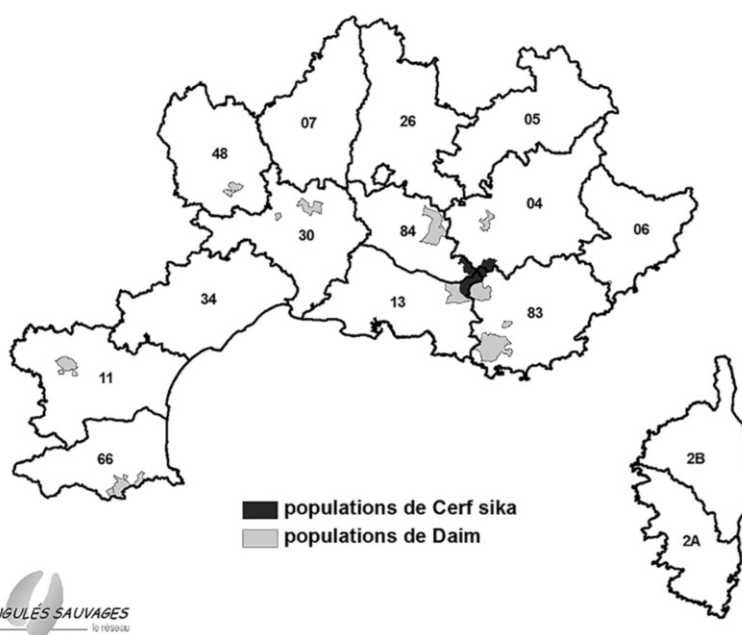
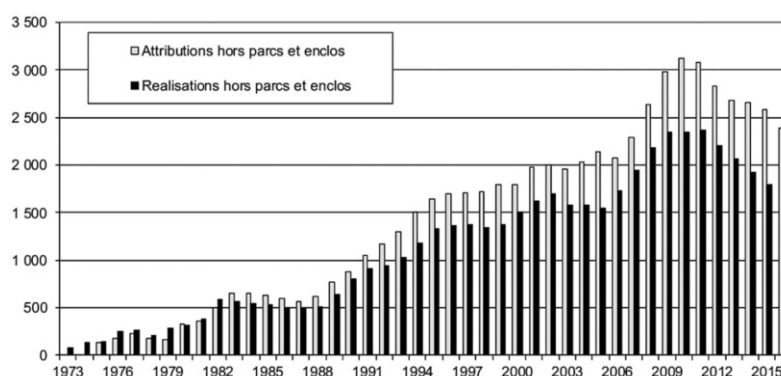
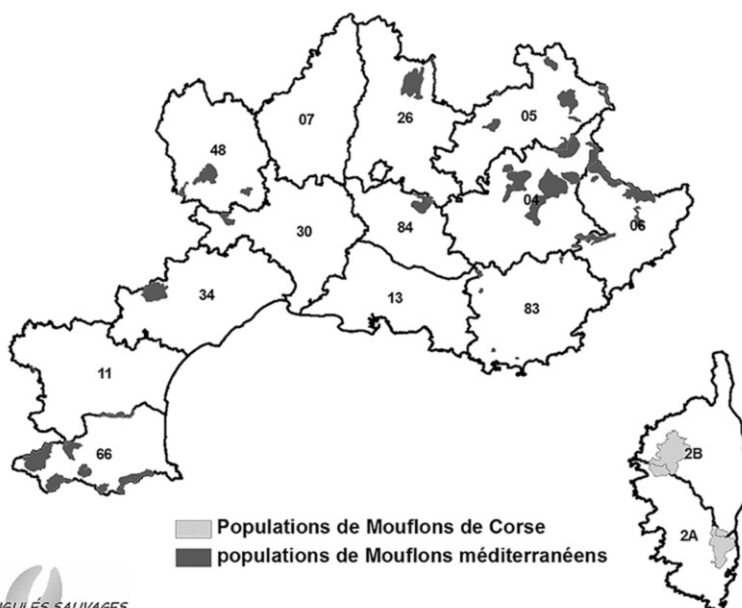
Situation des populations de mouflon méditerranéen et de mouflon corse en région méditerranéenne.

Fig. 9 :

Tableaux de chasse de 1973 à 2016 en région méditerranéenne pour le mouflon méditerranéen.

Fig. 10 :

Situation des populations de daim et de cerf sika en région méditerranéenne.



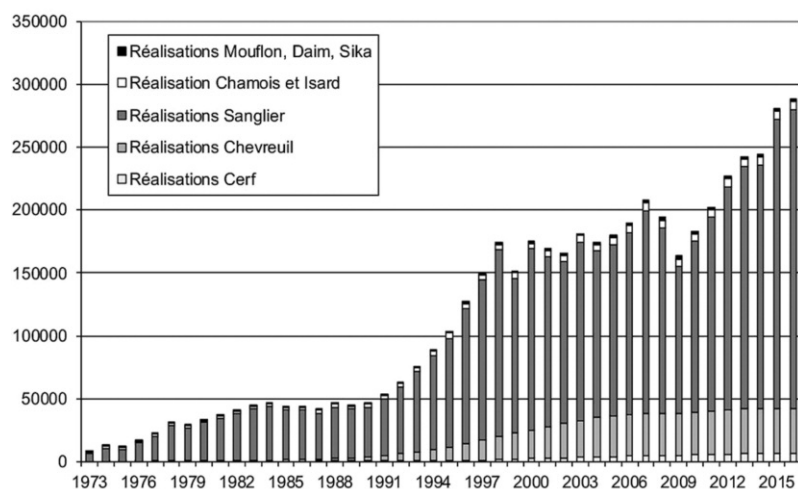


Fig. 11 :
Tableaux de chasse de 1973 à 2016 en région méditerranéenne pour tous les ongulés chassés.

Constat général

En 40 ans, alors que le nombre de chasseurs ne cesse de diminuer, le nombre d'ongulés tués par la chasse annuellement n'a cessé d'augmenter (Cf. Fig. 11) pour atteindre près de 290 000 ongulés sur la saison de chasse 2016-2017.

Connaissance de la biologie des trois principales espèces d'ongulés pour une meilleure gestion

Gérer efficacement les ongulés nécessite au préalable une bonne connaissance des espèces concernées, que ce soit sur leur démographie, leur régime alimentaire ou leur répartition dans l'espace.

Cerf, chevreuil et sanglier sont des espèces caractérisées par une dynamique élevée. Une population non chassée de 1 000 individus peut en donner 10 000 dix ans après pour le cerf, 17 000 pour le chevreuil et 27 000 pour le sanglier.

Les performances démographiques sont très variables en fonction de la qualité du milieu et de l'état d'équilibre de ces populations avec leur milieu. Pour un milieu déjà saturé le taux d'accroissement est beaucoup moins fort que dans des milieux favorables. De plus, certaines performances des individus réagissent très vite comme la masse corporelle ou la longueur de certains os.

Ces espèces ont chacune des caractéristiques biologiques bien différenciées.

Le cerf est un herbivore intermédiaire dont une grande partie du régime alimentaire est composé de graminées et autres herbacées une grande partie de l'année, de ronces, sous-ligneux et résineux en période hivernale. C'est un animal grégaire et il peut y avoir des densités localement fortes en hiver avec le regroupement des femelles en harde, et au printemps pour les mâles.

Les domaines vitaux annuels des cerfs avoisinent en moyenne 800 à 3 000 ha (plus petits pour les femelles que pour les mâles) mais les animaux passent 80 % de leur temps sur des superficies beaucoup plus réduites (100 à 200 ha) ce qui peut engendrer une concentration de pression sur certaines parcelles forestières.

Le chevreuil est un herbivore qui se nourrit d'aliments concentrés, la ronce et les sous-ligneux étant la base de son alimentation annuelle, complétés majoritairement par les herbacées et les résineux selon les saisons. Il est individualiste et territorial ce qui fait que les individus sont répartis de façon relativement homogène sur le territoire (des regroupements sont possibles en hiver sur les milieux de plaine). Le domaine vital annuel d'un chevreuil est de 30 à 50 ha ce qui est beaucoup plus petit que pour le cerf. Il varie selon les ressources disponibles dans le milieu.

Le sanglier est omnivore de type monophagique c'est-à-dire qu'un seul type d'aliment constitue souvent une très grande part de sa prise alimentaire. Environ 95 % de son régime alimentaire est constitué de végétaux et la part animale avoisine 5 % (invertébrés tels que les vers de terre et insectes et vertébrés comme des rongeurs ou des batraciens). La part végétale de son alimentation comprend des graines, fruits, feuilles, tiges, pousses, bulbes, tubercules et racines de nombreuses plantes sauvages ou cultivées. Il vit en compagnie sur un domaine vital annuel en garrigue qui peut varier de 250 à 8 000 ha, sachant que la chasse intensive incite les sangliers à se déplacer plus.

Longtemps la gestion des grands ongulés s'est basée sur les effectifs supposés des populations animales. Les recherches ont montré que les méthodes de dénombrement des populations d'ongulés ne reflétaient pas correctement la situation et avaient tendance à largement sous-estimer les effectifs.

Il a donc fallu trouver de nouvelles stratégies de gestion, mais il s'est avéré que stabiliser ou diminuer la progression des populations n'était pas une tâche facile.

Actuellement on sait que la gestion doit s'appuyer sur des suivis rigoureux de l'état d'équilibre entre les populations et leur environnement. Les indicateurs de changement écologiques (ICE) qui permettent de suivre les réponses du système population-environnement aux variations d'abondance d'animaux et de ressources disponibles, sont les outils appropriés à utiliser dans la durée (MICHALLET *et al.*, 2015).

Conclusion

Des approches basées sur le principe de la gestion adaptative sont en développement dans plusieurs départements de cette région (Observatoire grande faune et habitats mis en place dans les Hautes-Alpes, l'Ardèche et la Drôme). La définition d'objectifs clairs fixés en concertation avec les différents partenaires concernés par la gestion de la faune et du milieu sont la base d'une gestion durable de l'espace méditerranéen. Pour le sanglier la mise en place d'un observatoire « reproduction du sanglier et fructification

forestière » permettant d'anticiper le recrutement à venir afin d'adapter au plus vite les prélèvements apportera sans doute une aide aux gestionnaires.

C.S.A., A.B.

Christine SAINT-ANDRIEUX
Aurélien BARBOIRON
ONCFS
Direction recherche et expertise
Unité
Ongulés sauvages
Email :
christine.saint-andrieux@oncfs.gouv.fr

Bibliographie

- KLEIN F., PLARD F., WARNANT C., CAPRON G., GAILLARD J.M., HEWISON M. & BONENFANT C. 2014. Le Chevreuil face aux changements climatiques : une adaptation impossible ? *Faune Sauvage* 303:9-35.
- MICHALLET J., PELLERIN M., GAREL M., CHEVRIER T., SAID S., BAUBET E., SAINT-ANDRIEUX C., HARS J., ROSSI S., MAILLARD D., KLEIN F. 2015. Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les indicateurs de changement écologique. ONCFS, Brochure ICE du Colloque ICE 2015.
- SAINT-ANDRIEUX C., BARBOIRON A., GUIBERT B. 2014. Le daim européen et le cerf sika continuent de progresser en France et d'autres ongulés exotiques font leur apparition. *Faune Sauvage* 304:21-31.
- SAINT-ANDRIEUX C., BARBOIRON A., GUIBERT B. 2017. Trente ans de suivi du Cerf en France (1985-2015). *Faune Sauvage* 314: 39-36.
- SAINT-ANDRIEUX C. & BARBOIRON A. 2017. Tableaux de chasse saison 2016-2017. *Faune Sauvage* 316. Supplément détachable : 8 p.

Résumé

La mise en place du plan de chasse à la fin des années 70, associée à des mesures de gestion efficaces et des réintroductions d'animaux, ont permis la progression spectaculaire de certaines espèces d'ongulés sauvages en France.

Entre 1985 et 2015 le cerf élaphe a multiplié son aire de répartition par plus de 6 sur les 12 départements méditerranéens où il est présent. Les tableaux de chasse ont été multipliés également par 6 et il se tue plus de 6 000 cerfs actuellement. La progression du chevreuil a été spectaculaire en région méditerranéenne. Les tableaux de chasse ont été multipliés par 20 en 30 ans. Cependant le phénomène s'est considérablement ralenti ces dix dernières années et un plateau de 35 000 animaux tirés semble être atteint. Le sanglier est l'ongulé sauvage le plus répandu en région méditerranéenne mais sa présence est plus ancienne. Il se tire près de 240 000 animaux soit plus du tiers des tableaux de chasse nationaux sur seulement 15 départements, et 7 fois plus qu'il y a 30 ans. Le lien entre les glandées et la reproduction des laies favorise l'explosion de cette espèce très prolifique.

Chamois et isard progressent peu depuis les 20 dernières années, les tableaux de chasse avoisinent 5 000 chamois annuellement et 1 000 isards. Le mouflon est bien présent mais en baisse constante depuis 5 ans (un peu plus de 1 500 prélèvements annuels).

Il est enregistré 14 populations de daim sur 8 départements et une de cerf sika à cheval sur quatre départements. Les tableaux de chasse sont anecdotiques. Le bouquetin des Alpes est présent dans la Drôme et les trois départements alpins.

Des approches basées sur le principe de gestion adaptative et des objectifs fixés en concertation avec les différents partenaires concernés par la gestion de la faune et du milieu sont en développement dans plusieurs départements de cette région.

Summary

Wild ungulates in the Mediterranean region

The establishment of a hunting plan in the late 1970s, coupled with effective management practices and the re-introduction of animals, enabled certain species of wild ungulate in France to proliferate spectacularly.

Between 1985 and 2015, the red deer (*Cervus elaphus*) saw the extent of its habitat multiplied by more than 6 throughout the twelve *départements* around the French Mediterranean where it is present. The permitted bag was also multiplied by 6 and currently 6,000 red deer are killed annually. In the Mediterranean area, the roe deer (*Capreolus capreolus*) population has made a spectacular increase; so the authorised bag has multiplied by 20 in the last thirty years. Nevertheless, this phenomenon has slowed down a lot over recent years, apparently stabilising at a plateau of 35,000 animals. The wild boar (*Sus scrofa*) is the most widespread ungulate around the French Mediterranean but its presence there is much older. Around 230,000 are killed each year, representing a third of the total national bag from only twelve *départements*, which amounts to 7 times more than 30 years ago. The link between acorn production and the sows' birth rate has favoured an explosion of this very prolific species.

Mountain goat (*Rupicapra rupicapra*) and isard (*Rupicapra pyrenaica*) have seen little increase over the last twenty years, the annual bags being respectively 5,000 and 1,000.

The mountain sheep (*Ovis gmelini musimon*) is definitely present but numbers have fallen in the last five years (around 1,500 killed annually).

Fourteen population groups of fallow deer (*Dama dama*) have been recorded over eight *départements* and one group of sika deer (*Cervus nippon*) over four. The animals bagged amount to hardly any. The alpine ibex (*Capra ibex*) is present in the Drôme and in the three alpine *départements*.

Several of the Mediterranean *départements* are benefiting from approaches based on the principle of adaptive management along with objectives defined in concertation with the various partners involved in the management of the wildlife and its habitats.

Resumen

Los ungulados salvajes de la región mediterránea

La aplicación de un plan de caza a finales de los años 70, junto a unas medidas de gestión eficaces y a la reintroducción de animales, han permitido una progresión espectacular de ciertas especies de ungulados salvajes en Francia.

Entre 1985 y 2015 el ciervo común (*Cervus elaphus*) multiplicó su área de distribución en más de 6 de los 12 departamentos mediterráneos donde está presente. Los tableros de caza se han multiplicado igualmente por 6 y actualmente se cazan más de 6000 ciervos. La progresión del corzo (*Capreolus capreolus*) ha sido espectacular en la región mediterránea. Los tableros de caza se han multiplicado por 20 en 30 años. A menudo el fenómeno se ha ralentizado de manera considerable en estos últimos 10 años y un estancamiento de 35.000 animales disparados parece ser alcanzado. El jabalí (*Sus scrofa*) es el ungulado salvaje más común en la región mediterránea pero su presencia es la más antigua. Se cazan cerca de 240.000 lo que supone más de un tercio de los tableros de caza nacional en solo 12 departamentos, y 7 veces más que hace 30 años. El vínculo entre la montanera y la reproducción jabalinas favorece la explosión de esta especie tan prolífica.

El rebeco común (*Rupicapra rupicapra*) y el rebeco pirenaico (*Rupicapra pyrenaica*) han progresado poco los últimos 20 años, los tableros de caza rondan unos 5.000 rebecos comunes anuales y 1.000 rebecos pirenaicos. El muflón (*Ovis gmelini musimon*) está muy presente pero en baja constante desde hace 5 años (poco más de 1.500 capturas anuales).

Se han registrado 14 poblaciones de gamos (*Dama dama*) en 8 departamentos y una de ciervo sica (*Cervus nippon*) entre cuatro departamentos. Los tableros de caza son anecdóticos. La cabra salvaje (*Capra ibex*) de los Alpes está presente en la Drôme y los tres departamentos alpinos. Estrategias basadas en el principio de gestión adaptativa y los objetivos fijados en la consulta con los diferentes colaboradores interesados para la gestión de la fauna y del medio están en desarrollo en varios departamentos de esta región.